

Module 7 : Aspects économiques et organisationnels de l'exploitation d'une école de conduite - Recyclage Moniteur auto-école - Recyclage Directeur auto-école // #1153

 6 h  138,00 €

Public

Les directeurs et moniteurs auto-école.

Le programme des recyclages a été établi de façon à répondre aux exigences du SPW Mobilité en matière de recyclage de moniteurs et directeurs d'auto-école.

L'obligation de recyclage minimum est de 12 heures par an et de 36 heures sur une période de 3 années.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 1153 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/296c211f-fd6a-4f42-b18d-d81ec9d420a1\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/296c211f-fd6a-4f42-b18d-d81ec9d420a1) . Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

Partie 1 : Rappel :

- Introduction : Nouveautés - actualité
- Rôle et obligations découlant de la fonction de directeur auto-école
- Exercice du contrôle de l'enseignement dispensé
- Le management des moniteurs : respect des heures de conduite, vérification des codes (permis de conduire) , contrôle de la qualité des prestations, l'information des évolutions législative
- Rappel des conditions d'obtention d'un permis de conduire en Belgique et les annexes communales (7bis, 8bis, 19, 19bis, 20,.etc)
- Les procédures en matière d'examen de réintégration consécutif à une déchéance du droit de conduire
- Le D.A.C. qui remplace le C.A.R.A

Partie 2 : Aspect économique :

- Les échéanciers fiscaux en matière de TVA ISOC Comptes annuels PP et ONSS
- Nouveautés fiscales et comptables liées aux activités auto-écoles
- Foire aux questions : cas et problèmes de gestion rencontrés dans l'exercice de l'exploitation de l'école de conduite

Cette foire aux questions est importante : les directeurs sont invités à s'exprimer et présenter les problèmes rencontrés durant l'année que ce soit :

- en matière de personnel (relation avec les instructeurs),
- en matière commercial (relation avec l'élève)
- en matière administrative (relation avec les institutions :centre d'examen, communes, ..etc)

Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

138,00 €

✔ Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Horaires**

📍 Liège

> Le 26 juin 2026
De 9h à 16 heures

> **Aides sectorielles à la formation**

Formation agréée Cefora (<https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200>) --> formation gratuite sous certaines conditions pour les travailleurs de la CP200

Pour en savoir plus et découvrir la procédure d'inscription, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation**. (<https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>)



Module 7 : Aspects économiques et organisationnels de l'exploitation d'une école de conduite - Recyclage Moniteur auto-école - Recyclage Directeur auto-école // #1153 - Le vendredi 26 juin 2026, Liège

Renseignements

04/229 84 20

€ 138,00 € ou 6 Chèques-Formation

 **Dates de formation**
Le vendredi 26 juin 2026

Horaire
De 9h à 16 heures

 **Liège, Sainte Beuve**

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

[04/229.84.20](tel:042298420)

Formateur
Bernard SAMAIN et Jean-Michael SIMAR